

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 50 + 7 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. J.M. FISCHBACH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, S. LEICHTWEIS, M. BERTRAND - Suppléant -, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mmes V. RUCH, C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, C. MUNSCH - Pouvoir à M. J.-M. FISCHBACH -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. L. STEINMETZ -, M. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, Mme C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER -, MM. F. DE FIGUEIREDO, P. HERRMANN, J.L. RINIE, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, C. DORSCHNER - Pouvoir à Mme C. DOERFLINGER-.

Délibération n°10 : Plan de financement des travaux d'aménagement du glacis du Château de Lichtenberg et de ses abords

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu le projet d'aménagement du glacis du Château de Lichtenberg,

Vu la délibération n°5 du 27 janvier 2022,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* d'ADOPTER son plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		
Montant des travaux	292 839,00 €	
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre (15,3 %)	44 804,37 €	
Montant des imprévus (10 % du coût des travaux) et divers	32 356,63 €	
TOTAL	370 000 €	

RECETTES	Montant	%
Crédits Avenir Montagne du Massif Vosgien	200 000 €	54,05 %
Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	96 000 €	25,95 %
CCHLPP	74 000 €	20 %
TOTAL	370 000 €	100 %

* D'AUTORISER le Président

- à solliciter, sur la base du plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus
 - des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
 - toutes autres aides qui pourraient être obtenues par ailleurs ;
- à signer tout document afférent à ces demandes.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président